

Dans ce but, les marins indigènes débarqués pour un motif tel qu'un désarmement de bâtiment, ne devront plus être congédiés, mais embarqués sur l'un des bâtiments de la station locale jusqu'au moment où ces hommes auront accompli le temps rigoureusement obligatoire pour un congédiement définitif.

J'ajouterai que, dans tous les cas, il convient de tenir la main à ce que les délivrances d'effets d'habillement à ces marins soient maintenues dans les limites du strict nécessaire.

Recevez, etc.,

L'Amiral Ministre secrétaire d'État
au département de la marine et des colonies,

Signé : RIGAULT DE GENOUILLY.

N^o 208. — *CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE* du 21 avril 1869
(7^e Direction, 2^e bureau) portant recommandations concernant
l'envoi au ministère des bordereaux des traites émises par les trésoriers-payeurs coloniaux en remboursement d'avances au service
Marine.

LE MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES

A Messieurs les Gouverneurs et Commandants des colonies.

Paris, le 21 avril 1869.

MESSIEURS, — Une circulaire adressée aux administrations coloniales le 30 juillet 1858, au sujet de l'acquittement des dépenses du service *Marine*, contient la recommandation de transmettre au ministère de la marine, dans le plus bref délai et par la voie la plus rapide, le bordereau des traites émises par les trésoriers-payeurs coloniaux en remboursement de ces avances.

Cette disposition a pour but de mettre mon département à même de connaître, en temps utile, le montant des crédits à réserver pour le paiement de ces émissions et de lui permettre, d'autre part, de s'assurer de la validité desdites traites lorsqu'elles lui sont présentées pour l'acceptation. Elle est donc très-importante à observer.

Cependant, il est arrivé plusieurs fois, dans ces derniers temps, que des traites des colonies ont été présentées au ministère alors que les bordereaux d'émission n'y étaient pas encore arrivés.

J'attache beaucoup de prix à ce que pareil fait ne se reproduise plus; je vous recommande donc de faire en sorte que les bordereaux dont il s'agit soient, à l'avenir, régulièrement expédiés aussitôt après l'émission des traites et de manière à me parvenir, sous le